

Code d'article	149.40
Description	SACS SOS COULEUR UNIE
Catalogue	COT 50, HOS 121
Mise à jour	08/08/2025 12:06:00

Spécifications du produit

Unité de mesure CENT
Dimensions 26+14x32 CM
Matériel KRAFT
Couleur NOIR
Grammage 80 G/M2
Poids net d'une unité (g) 35,60
Code Décision 97/129/CE PAP 22
Signage Triman et Info-Tri



Codes

Intrastat 48194000
ITF14 18420499149407
EAN13 8420499149400

Colisage

Paquet
Unités / paquet 250
Dimensions paquet (cm) 29,00 x 44,00 x 48,00
Poids brut colis (kg) 9,90
Volume paquet (m³) 0,0612480

Carton
Unités / carton 250
Paquets /carton 1
Dimensions carton (cm) 29,00 x 44,00 x 48,00
Poids brut carton (kg) 9,90
Volume carton (m³) 0,0612480
Code Décision 97/129/CE PAP 20

Signage Triman et Info-Tri



Palette
Cartons / couche 6
Cartons / palette 18
Conditionnement (U base x couches) 6 x 3
Poids (kg) 202,20
Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 164,00

Caractéristiques du matériau



Certificats



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Pour plus d'informations sur l'utilisation prévue en contact avec des aliments, veuillez demander la Déclaration de Conformité du produit.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Système d'impression flexographique avec des encres compostables "OK COMPOST" ou COMPOSTABLES qui suivent les exigences de biodégradation.



Ce produit est certifié PEFC, c'est-à-dire qu'il provient de forêts gérées de manière durable et de sources contrôlées.



Produit comportant au moins 50% de matières recyclées.



Matériau biodégradable : il se décompose en éléments chimiques naturels grâce à l'action d'agents biologiques et physiques sous certaines conditions environnementales qui se produisent dans la nature.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.